



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran  M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet  M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Ceyras  M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault  M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Pierre OLLIER, Mériçons  M. Jacques FUZIER, Octon  Mme Noëlle GROS, Octon  M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret  M. Jacques MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, Salasc  M. Jean COSTES, Salasc  M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault  M Bernard KHON, Villeneuveville  Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuveville</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU  M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX  Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER  Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER  M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

**Objet : Etude de faisabilité d'un cinéma à CLERMONT L'HERAULT - Dossier de demande de subventions à la Région Languedoc Roussillon.**

Madame FONT rappelle aux membres du conseil communautaire que le cinéma Alain Resnais, géré par l'Office culturel du Clermontois à CLERMONT L'HERAULT, se compose d'une seule salle et totalise près de 50.000 entrées par an. Classé « Art et essai », il couvre 80% de l'offre sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault et est à saturation.

Elle ajoute que devant l'impossibilité d'étendre les locaux dans lesquels il est installé, et qui appartiennent à un particulier, son développement culturel et économique est freiné, ainsi que son action au quotidien.

Elle précise qu'en France, il est obligatoire de respecter la procédure fixée par le CNC (Centre national de la cinématographie) pour réaliser toute création ou extension de cinéma.

Une étude de faisabilité et d'impact doit être réalisée qui vise à ne pas déstabiliser les salles existantes dans les environs (en l'occurrence celles de Lodève ou de Pézenas).

L'enjeu réside donc dans la mise à niveau d'un équipement culturel de centralité à la fois pour une diffusion dans un cadre commercial mais aussi et surtout pour faciliter la dynamique d'arts et d'essais du Cinéma Alain Resnais et de son Festival annuel et à générer plus de développement vu les structures actuelles.

Ce sera aussi le moyen de permettre l'action, plus diffuse, de pédagogie et de loisirs aux arts cinématographiques en Cœur d'Hérault à destination des jeunes et des adultes qui habitent le bassin de vie.

Madame FONT indique que cette étude permettra enfin de déterminer le nombre de salles et leur capacité pour la construction d'un nouveau cinéma qui permettrait le déménagement du Cinéma Alain Resnais.

Elle ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une inscription au contrat de Pays 2006, avec la Communauté de communes comme maître d'ouvrage de cette étude.

Madame FONT présente le plan de financement prévisionnel de ce projet qui s'établit comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
	<b>MONTANT TTC</b>	<b>TAUX</b>
AUTOFINANCEMENT	1.500 €	20%
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	6.000 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>7.500 €</b>	

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le dossier de demande de subventions relatif à l'étude de faisabilité d'un cinéma à CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le dossier de demande de subventions et le plan de financement présenté ci-dessus,

**SOLLICITE** le partenariat financier de la région Languedoc Roussillon sur cette opération

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO

**Reçu au contrôle de légalité le : 06 avril 2007**